

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° CM2023\_41

Convocation du 18 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

Thème : FINANCES

Objet : convention de mise à disposition de logements pour la mairie avec la résidence autonomie Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme CARNOT  
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA  
M. PAQUAUX  
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à M. PICHARD  
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Nicole GRANDO

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur informe le conseil municipal que suite à l'incendie de la mairie en date du 29 juin 2023, une partie des services municipaux a été installée à la résidence autonomie.

Il convient pour régulariser la situation administrative de signer avec le CCAS une convention de mise à disposition de 4 appartements T1 pour un montant mensuel de 511,27 € par appartement.

Sur proposition du rapporteur,

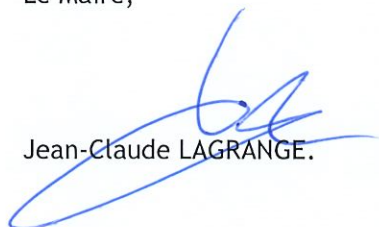
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'appartements telle que proposée, et tout documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Dit que le dépenses seront inscrites au budget, une prise en charge par l'assurance viendra en déduction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

  
Nicole GRANDO.

Transmis à la Sous-Préfecture 3 octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 5 octobre 2023